

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme Sylvain donne procuration à Mme Couchot
Mme Fidi donne procuration à M. Lanteri
Mme Benichou donne procuration à M. Lachas

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Madame Lardet-Rombeaux a rejoint la séance à 20h06 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Monsieur Boulrame a rejoint la séance à 20h13 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20251203-2-6-12-2025-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Monsieur Michel JUMELET est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.6/12/2025

NOMENCLATURE ACTES :7.3 Emprunts

OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE ET « VAL D'OISE HABITAT » – OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS SITUES AU 14 AVENUE JULES VALLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.441 du code de la construction et de l'habitation relatif à la réservation de logements pour les personnes défavorisées

VU la délibération n°xx/12/2025 du Conseil Municipal du 3 décembre 2025 accordant sa garantie à hauteur de 100% de l'emprunt contracté par Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 15 logements situés 14 avenue Jules Vallès à Vauréal, pour la somme de 3.104.207,00 euros,

VU la convention de réservation de logements pour cette opération,

CONSIDERANT la proposition de convention de réservation de logements liée à la garantie du contrat de prêt n°175973,

CONSIDERANT la contrepartie relative à la réservation de logements octroyée par Val d'Oise Habitat à la commune de Vauréal, accordée dans le cadre de la garantie de cet emprunt, et détaillée ci-après :

Sablons/Muguets

LOT	BATIMENT	Typologie	Etage	Adresse du lot	Surface habitable	Surface utile	Financement
0006	01	T4	01	14 avenue Jules Vallès	88 ,18	88,18	PLAI
0012	01	T5	02	14 avenue Jules Vallès	99,61	99,61	PLAI
0020	Maison	T5	00	16 avenue Jules Vallès	100,75	100,75	PLUS

CONSIDERANT la contrepartie relative à la réservation de logements octroyée par VOH à la commune de Vauréal dans le cadre de la garantie de cet emprunt,

CONSIDERANT la présentation de ce point faite aux membres de la commission des Finances en date du 24 novembre 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER, dans le cadre de la garantie d'emprunt contracté par VOH afin de permettre l'acquisition de 15 logements situés 14 avenue Jules Vallès, l'octroi de 3 logements en réservations, pour la durée du contrat de prêt, soit, pour 60 ans.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer la convention de réservation de logements conclue entre la commune et VOH en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée dans le cadre de l'acquisition de 15 logements situés 14 avenue Jules Vallès.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne : 08 DEC. 2025

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.